



Rapport Développement Durable
2018

We are
RESPONSIBLE

Communication on Progress

Engagements de la société Synchron sur le Progrès
dans l'intégration des principes du Pacte Mondial
des Nations Unies

synchrone



INTRODUCTION

Les engagements de Synchronone	P. 3
Présentation de la politique RSE de Synchronone	P. 4-5
Qui sont les femmes et les hommes de Synchronone ?	P. 6-7
Quel est l'écosystème de Synchronone ?	P. 8-10

1. RESPONSABILITÉ SOCIALE

P. 11-18

1.1	Part de CDI / CDD	P. 12
1.2	L'égalité professionnelle	P. 13
1.3	L'insertion des jeunes et seniors	P. 13-14
1.4	L'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap	P. 15
1.5	La formation	P. 16

2. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

P. 17-23

2.1	Collecte et recyclage du papier	P. 18
2.2	Collecte et recyclage des déchets	P. 19
2.3	Communication écoresponsable	P. 19
2.4	Impression responsable et compensation carbone	P. 20
2.5	Gestion du parc auto	P. 21
2.6	Consommation électrique	P. 21

3. RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

P. 22-25

3.1	Achats responsables	P. 23-24
3.2	Ethique des affaires	P. 24-25

CONCLUSION

P. 26

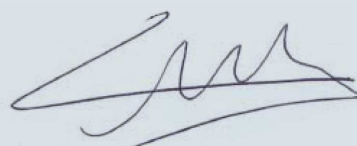
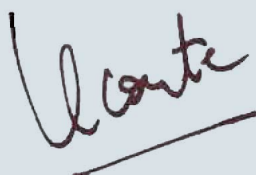
Partenaire de référence des grandes organisations dans la digitalisation de leurs activités et services, Synchrone s'attache à développer et mettre en pratique une politique de développement durable à la hauteur de ses responsabilités. Depuis 2012, notre société est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, avec pour volonté d'inscrire son développement dans une démarche de transparence, d'équité et de respect, guidée par ses valeurs fondatrices.

Au cœur de sa démarche d'entreprise, la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale de Synchrone est aujourd'hui reconnue par tous, salariés, clients mais aussi investisseurs. C'est en effet l'un des atouts de l'entreprise qui a séduit les actionnaires institutionnels Bpifrance et Siparex, entrés au capital de Synchrone en juillet 2015. Convaincus de l'importance et du sérieux de notre engagement, ils souhaitent s'investir à ses côtés pour lui donner une nouvelle envergure dans les années à venir.

Synchrone s'attache à déployer chaque année de nouvelles actions RSE et à intégrer la composante développement durable dans l'ensemble des projets transverses de la société, comme l'attestent les indicateurs chiffrés proposés dans ce rapport. Dans une vision stratégique de long terme et au sein d'une démarche d'amélioration continue, les actions mises en œuvre par Synchrone enrichissent ses relations avec ses clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs.

Synchrone renouvelle aujourd'hui son engagement auprès du Pacte Mondial et sa volonté de continuer à agir activement pour le respect et la promotion de ses principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes et droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes guident nos démarches en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Laurent LECONTE et Pierre LACAZE
CEO - Fondateurs



PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE DE SYNCHRONE

Lancé en 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies invite les dirigeants d'entreprise à s'associer à une initiative internationale visant le respect de 10 principes universellement acceptés dans les domaines des Droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En adhérant en 2012 au Pacte Mondial, Synchrone s'est engagée à aligner ses stratégies de développement avec ces principes et à mettre en œuvre chaque année des actions concrètes destinées à soutenir ces valeurs fondamentales. Elle publie chaque année le résultat de ses démarches au sein de son Rapport Développement Durable, envisagé comme une Communication sur le Progrès.



Les 10 principes du Pacte Mondial

DROITS DE L'HOMME

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

DROITS DU TRAVAIL

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

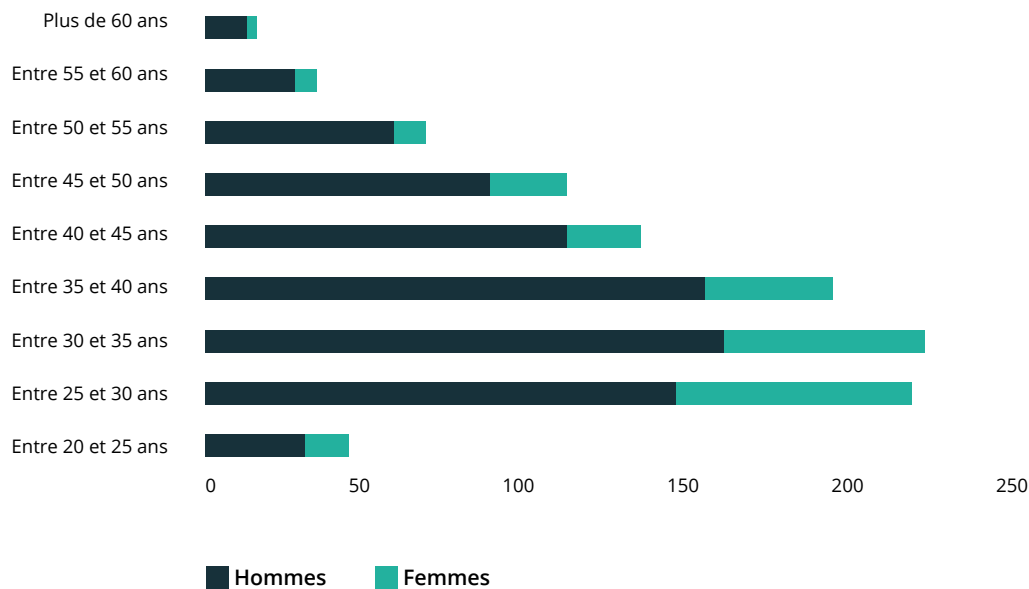
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

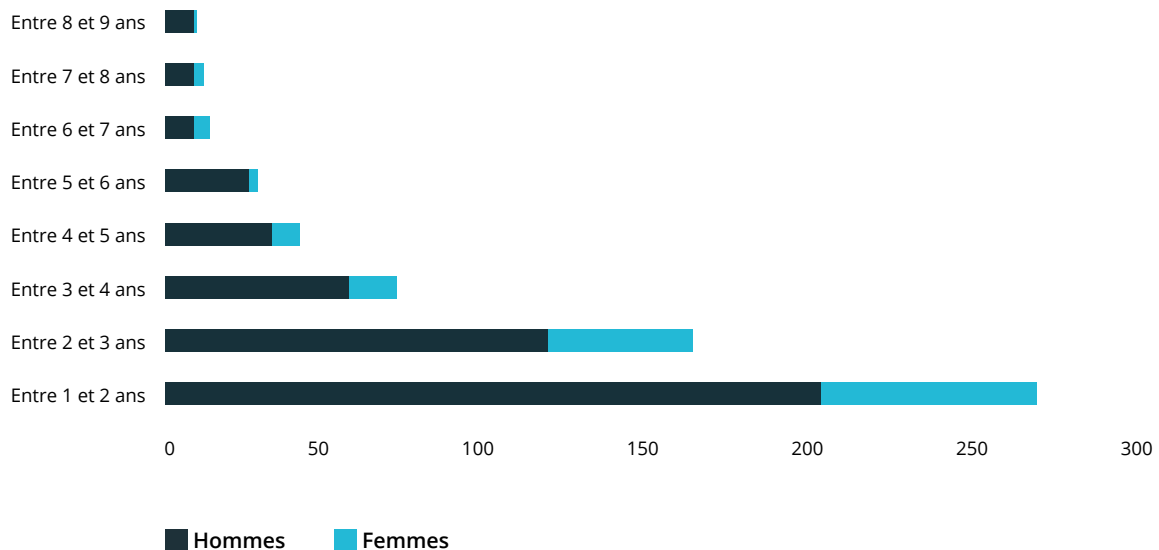
QUI SONT LES FEMMES ET LES HOMMES DE SYNCHRONE ?

i L'effectif de Synchrone est composé de salariés et de prestataires.
Pour la suite de ce rapport, les données chiffrées seront propres uniquement à l'**effectif salarié** de la société.

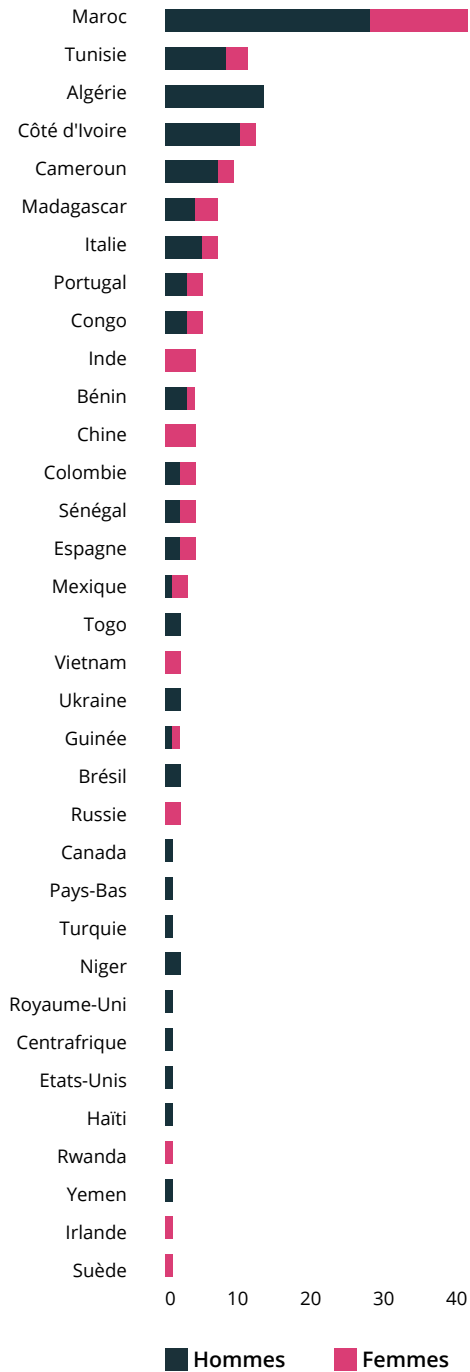
Pyramide
des âges



Pyramide
des anciennetés



Pyramide des
collaborateurs de
nationalités différentes



En résumé, au 31 Décembre 2018...



La moyenne d'âge au sein de l'effectif de Synchron est de **37 ans** et l'ancienneté moyenne est de **31,08 mois**

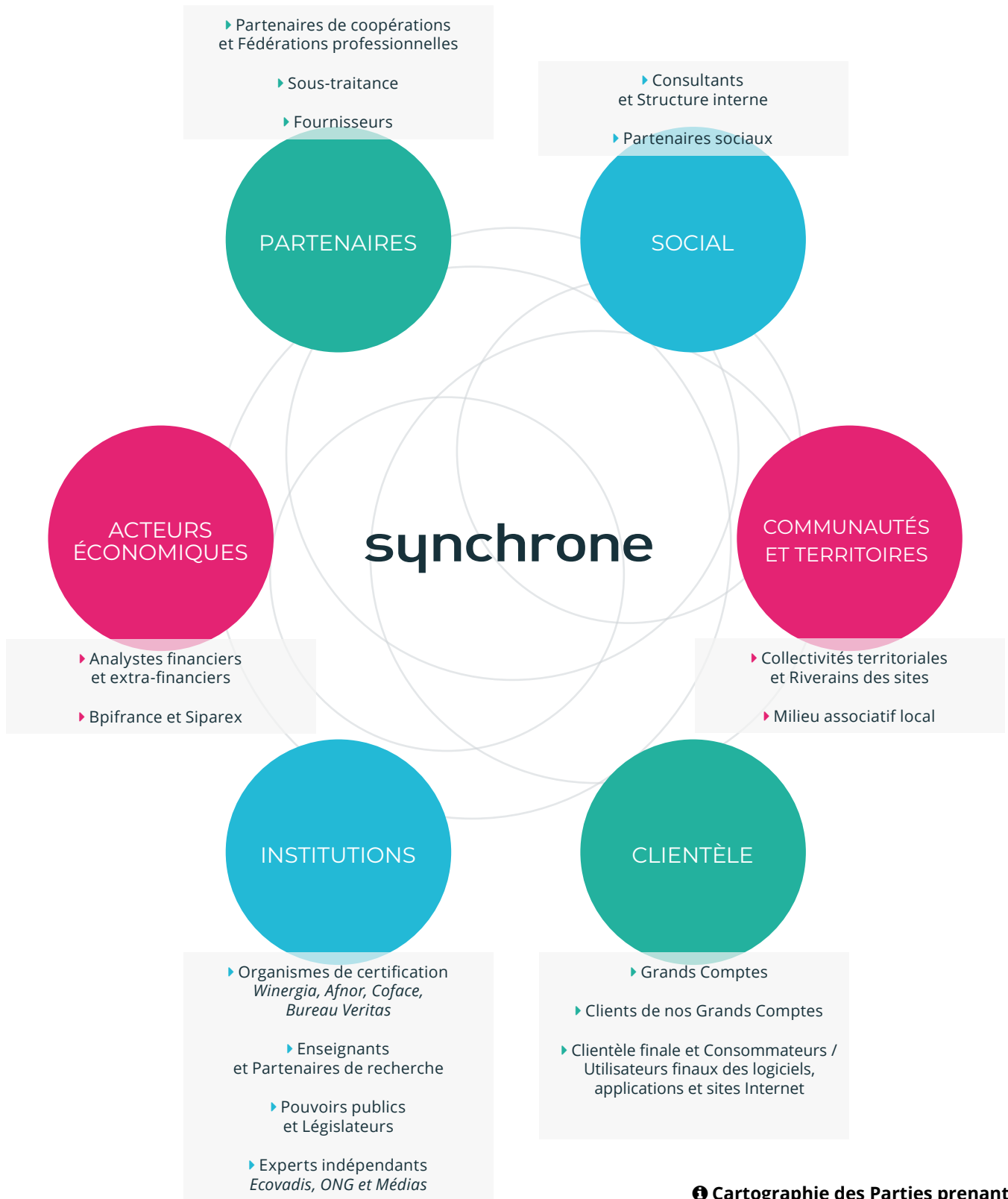


84 % des salariés sont de nationalité française



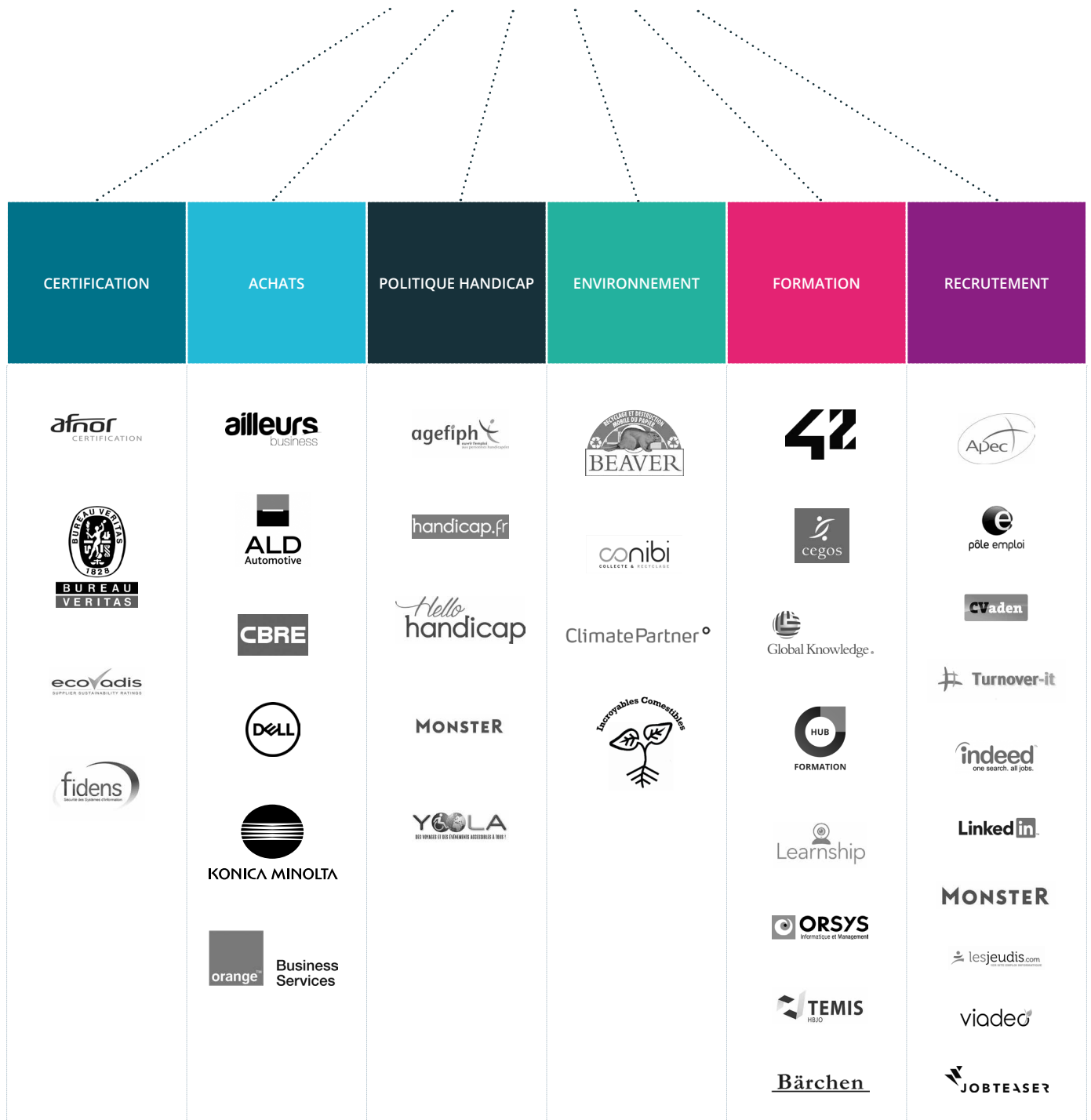
Le reste de l'effectif est issu de **34 pays** différents

QUEL EST L'ÉCOSYSTÈME DE SYNCHROME ?



📍 Cartographie des Parties prenantes

synchrone



📍 Cartographie des Partenaires principaux

TRANSPORT / VOYAGE

TELECOM

DISTRIBUTION

SERVICES

EDITEURS / MULTIMEDIA

ENERGIE / INDUSTRIE / ENVIRONNEMENT

BANQUES / ASSURANCES

📍 Cartographie des clients

RESPONSABILITÉ **SOCIALE**


Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines. Richesse sans laquelle notre organisation ne pourrait grandir en cohérence avec ses valeurs fondatrices, la diversité est pour Synchrone synonyme de performance. Son engagement s'illustre dans le développement d'une culture de diversité et d'intégration, de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Synchrone s'engage à fournir un environnement de travail stimulant et à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. Les meilleurs profils sont encouragés à développer leurs compétences, c'est pourquoi la société les accompagne de manière individuelle dans leur carrière en son sein. A ce titre, le dialogue est envisagé comme une clé de la réussite individuelle et collective, au service d'une croissance partagée.

Les principes d'action en matière de responsabilité sociale et sociétale de Synchrone s'inscrivent dans le cadre de textes de référence internationaux, notamment la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**. La société est par ailleurs signataire depuis 2009 de la **Charte de la Diversité en Entreprise**, auprès de laquelle elle renouvelle annuellement son engagement.

1.1 Part de CDI / CDD

	A fin 2017	A fin 2018	Variation
CDI	69,1 %	74,4 %	+ 5,3 points
CDI M	30,7 %	24,8 %	- 5,9 points
CDD et autres contrats	0,2 %	0,8 %	+ 0,6 point



La politique de Synchrone est de favoriser le CDI lors de l'embauche d'un nouveau salarié, dans une optique de fidélisation des talents de la société.

Les indicateurs montrent une **hausse importante du nombre de contrats à durée indéterminée**. La politique de Synchrone est donc en totale harmonie avec ses pratiques.

1.2 L'égalité professionnelle

	A fin 2016	A fin 2017	A fin 2018	Variation
Taux de femmes consultant	14 %	21,4 %	21,4 %	=
Taux de femmes dans la structure interne	76 %	53,5 %	44,9 %	- 8,6 points
Taux de femmes sur l'effectif global	27 %	25,7 %	24,4 %	- 1,3 point



Au sein de l'effectif Synchrone, nous pouvons distinguer deux grandes catégories : les **consultants** et les **salariés de la structure interne**, regroupant les fonctions commerciales et support.

21,4 % des consultants sont des femmes, le chiffre est constant par rapport à l'année dernière. Au sein de la structure interne, ce taux est porté à **44,9 %**, en baisse par rapport à l'année précédente. En 2018, la croissance de la structure interne s'est faite par le recrutement de nouveaux membres de la Fonction Commerciale. Il s'avère que plus d'hommes que de femmes ont été recrutés sur ces postes, dans une démarche de recrutement basée uniquement sur les compétences et excluant toute discrimination due au genre. La parité au sein de la structure interne reste toutefois globalement respectée, elle doit faire l'objet d'une attention particulière en 2019.

Au total, le taux de femmes au sein de Synchrone atteint donc 24,4 %, il subit une légère baisse de 1,3 point par rapport à l'année passée.

1.3 L'insertion des jeunes et seniors

	A fin 2016	Total 2017	Total 2018	Variation
Nombre de stagiaires (cumul période)	16	13	9	- 4
Nombre d'alternants (cumul période)	9	10	9	- 1
Taxe d'apprentissage versée (en €)	226 861	436 353	533 051	+ 22 %
Taux de jeunes de moins de 25 ans recrutés	10,10 %	10,90 %	12,90 %	+ 2 points
Part des salariés de moins de 25 ans en CDI	94 %	61 %	64,6 %	+ 4,5 points
Taux de salariés de plus de 40 ans	33 %	30,2 %	34,9 %	+ 4,7 points
Taux de salariés de plus de 50 ans	10 %	9,7 %	11,2 %	+ 1,5 points

La société s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter la part des salariés jeunes en CDI, maintenir dans l'emploi et recruter des seniors, en favorisant la transmission des compétences et des savoir-faire.

De nombreuses actions ont été menées en 2018, au cœur de politiques proactives de **recrutement de jeunes diplômés** et de **fidélisation des salariés seniors**.

Elles ont porté leurs fruits, puisque l'on observe une augmentation des indicateurs relatifs aux jeunes comme aux salariés de plus de 50 ans.



En 2018, Sychrone a renforcé sa présence sur les salons et forums de recrutement des écoles d'ingénieurs et jeunes diplômés, en ligne droite avec sa politique d'insertion des jeunes diplômés.

Elle était notamment présente sur les événements suivants :

- Job rencontres – Espace Champerret
- IT Job Day – Marseille
- Groupe Yncréa (ISEN, ISA, HEI) – Lille
- DAY-CLICK : Le Rendez-vous des Métiers du Numérique – Paris
- MedinJob – Marseille
- Supinfo – Paris et Régions



En parallèle, Sychrone a versé pour l'exercice une **taxe d'apprentissage** s'élevant à **533 051 euros**, en **hausse de 22 %** par rapport à l'année précédente.

Au travers de cette contribution à l'éducation par l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles, Sychrone soutient notamment les écoles suivantes : INSEEC Paris, SKEMA Paris, ISEN MEDITERRANÉE, EPITECH Paris, ENSICAEN, EDHEC Lille, EDHEC Nice, Centre d'Enseignement et Recherche Informatique Avignon, ISIMA Clermont-Ferrand, ISEN Lille, CNAM, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, IUT Paul Sabatier – Castres, CFA ISEN MEDITERRANÉE, CFA ENSICAEN, CFA CNAM, CFA SKEMA Paris & CFA INSEEC Paris, CFA Université Dauphine & CFA EDHEC, CFA Université Saint-Quentin-en-Yvelines & CFA Université Nanterre, CFA Université Dauphine & Université Nanterre, CFA CERI Avignon, CFA ISEN Lille.

1.4

L'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

	2016	2017	2018	Variation
Part des collaborateurs en situation de handicap	1 %	1 %	1 %	=
Contribution Agefiph (en €)	216 931	278 033	306 074	+ 10,08 %

Malgré ses démarches proactives en termes de recrutement de personnes en situation de handicap, cette population ne représente que **1 %** de l'effectif de Synchrone.

Synchrone a poursuivi en 2018 ses démarches de recrutement, de sensibilisation et de développement des carrières des personnes en situation de handicap. En parallèle de ses actions directes, elle a contribué à l'action de l'AGEFIPH en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées à hauteur de **306 074 €**. Cette contribution est plus élevée qu'en 2017 du fait de l'augmentation de l'effectif de Synchrone.

PARTICIPATION AU FORUM HELLO HANDICAP

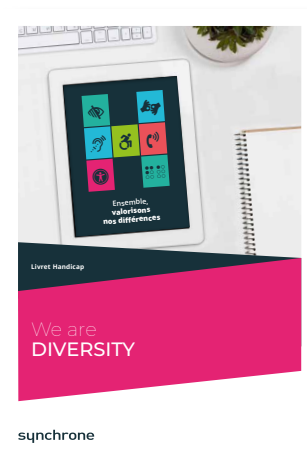
Synchrone a participé au **forum emploi virtuel Hello Handicap**, du 16 au 19 octobre 2018. Proposé par Handicap.fr, Hello handicap est le plus grand Salon de Recrutement sur internet et sur mobile dédié aux candidats en situation de handicap. Lors de l'édition du mois d'octobre, Synchrone a proposé une dizaine d'offres d'emploi sur son stand et mobilisé une équipe de recruteurs pour proposer des entretiens individuels aux candidats. Au total, Synchrone a reçu **50 dossiers de compétences** et a réalisé un entretien de recrutement avec les 50 candidats correspondants. A l'heure actuelle aucun recrutement n'a encore été effectué.

SENSIBILISATION ET INFORMATION DES SALARIÉS

Synchrone a renouvelé en 2018 le **sponsoring de l'athlète parasnowboard Cécile Hernandez-Cervellon**. Médaillée trois fois aux Jeux Olympiques, la championne est intervenue à plusieurs reprises lors d'événements de la société afin de sensibiliser les salariés aux handicaps invisibles et de porter des messages de tolérance et de respect des personnes en situation de handicap.



Petit-déjeuner rencontre en présence de Cécile Hernandez-Cervellon (Juin 2018)



Enfin, Synchrone a poursuivi la **diffusion de son Livret Handicap**. Recueil des aides et dispositifs mis à la disposition des salariés de la société en situation de handicap, ce document est remis à l'ensemble des nouveaux arrivants lors de la signature de leur contrat de travail.

1.5 La formation

	2016	2017	2018	Evolution
Part de la masse salariale allouée à la formation	3 %	3 %	2,5 %	- 0,5 %
Nombre moyen de jours de formation par salariés formés	4	4	3	=
Taux de présentéisme des formations	100 %	100 %	100 %	=

La formation demeure au sein de Synchrone un élément différenciant et un axe privilégié de sa politique de Responsabilité Sociale. Depuis toujours, le développement des compétences des salariés de la société est une préoccupation majeure de Synchrone. Elle y dédie un budget constant qui se situe au-delà de l'obligation légale.

Grâce à des partenariats avec les meilleurs organismes, des process éprouvés et certifiés ISO 9001 ainsi qu'une connaissance accrue des expertises IT/Métiers, les équipes du pôle Formation ont permis à **30 %** des salariés de Synchrone de bénéficier d'une formation en 2018.



En 2018, on note une légère baisse du pourcentage de la masse salariale allouée à la formation, le budget en numéraire est, lui, toutefois, resté constant.



La société a poursuivi le développement de son école de formation interne, Synchrone University.

12 workshops animés par des salariés ont ainsi eu lieu cette année, contre 7 en 2017. Les thèmes abordés :

- ▶ L'autonomie dans les missions de gestion de projet
- ▶ Finance de marché
- ▶ Conduite du changement
- ▶ GIT
- ▶ Retour d'expérience PMP
- ▶ Vers une gestion en mode projet
- ▶ Workshop réseaux (VPN, Routage, Sécurité) transfert de connaissance
- ▶ DevOps
- ▶ Prise de parole en public
- ▶ Excel VBA
- ▶ Périmètre Cisco ASF transfert de connaissance

RESPONSABILITÉ
ENVIRONNEMENTALE

2.1 Collecte et recyclage du papier

	2016	2017	2018
	Tonnage		
Janvier	0,059	0,134	0,174
Février	0,122	0,088	0,134
Mars	0,056	0,092	0,097
Avril	0,068	0,033	0,071
Mai	0,082	0,101	0,087
Juin	0,091	0,048	0,115
Juillet	0,034	0,064	0,132
Aout	0,086	0,165	0,056
Septembre	0,061	0,066	0,078
Octobre	0,085	0,058	0,078
Novembre	0,089	0,093	0,106
Décembre	0,077	0,107	0,118
TOTAL	0,91	1,049	1,246

Synchrone a poursuivi en 2018 la collecte des papiers au sein du siège social de la société, selon le procédé breveté mis en place par la société BEAVER et qui s'inscrit dans une démarche ISO 9002 et 14001.

Au total, **1 246 kilos de papier** ont été collectés sur l'année, ce qui représente une **hausse de près de 19 %** par rapport à 2017.

En place depuis 6 ans au sein de la société, la collecte est devenu un geste naturel pour l'ensemble des salariés du siège. La quantité de papier jeté dans les poubelles de bureau est devenue minime, au profit du volume jeté dans les containers Beaver, expliquant l'augmentation du tonnage collecté par notre partenaire.

Suite à l'enlèvement et la destruction par la société BEAVER, ce volume a été transformé par un spécialiste de la fabrication de pâte à papier recyclée. Au terme d'un processus respectueux de l'environnement, une nouvelle vie a été donnée au matériau, sous des marques populaires de papeterie.

2.2 Collecte et recyclage des déchets

Collecte et recyclage des déchets informatiques	2016	2017	2018	Variation
Volume de cartouches et autres déchets informatiques recyclés et valorisés (en kg)	99,6	61,25	53,3	- 7,95

Synchrone a reconduit en 2018 le contrat qui lie la société à **CONIBI**, 1^{er} consortium dédié à la **collecte** et à la **valorisation des consommables d'impression**.

Elle a ainsi confié plus de **50 kg de cartouches** et autres déchets informatique, soit 7,95 kg de moins par rapport à l'année passée. 100 % des consommables utilisés par Synchrone ont été confiés à CONIBI, collectés sur l'ensemble de ses agences tout au long de l'année. Ces derniers sont recyclés et si possible valorisés selon des processus optimisés qui aident à préserver les ressources naturelles de notre planète.

En parallèle, Synchrone a procédé au renouvellement d'une partie des équipements électriques et électroniques de son agence parisienne en 2018. La collecte et le recyclage de 192 kg de D3E a été prise en charge par CONIBI.

A noter : les D3E sont des déchets particulièrement toxiques et polluants. Ils contiennent des produits polluants persistants tels que l'arsenic, le mercure, le lithium mais aussi des métaux lourds comme l'argent, l'or, le palladium, le cuivre, l'aluminium et le plomb.

2.3 Communication écoresponsable

Synchrone a poursuivi la démarche mise en œuvre en 2017 de **numérisation de ses supports de communication et d'information**, dans l'optique de **réduire l'empreinte carbone de cette documentation**.

Elaborés fin 2017, **les versions numériques des supports de communication de la société** (90 % des documents existants : livrets, flyers, dépliants, etc.) ont été diffusés dès le 1^{er} trimestre 2018 au sein d'une clé USB remise à l'entrée de tous les nouveaux salariés. Cette action a permis d'éviter l'impression de plus de **30 000 feuilles de papier** l'année passée.

Parallèlement, l'adoption massive d'un outil de **messagerie instantanée** par les salariés de la structure interne de Synchrone en 2018 a permis de **réduire notablement le nombre d'e-mail échangés et imprimés**. Les consultants de la société bénéficient par ailleurs depuis 2018 d'une **application mobile** afin de consulter leurs e-mails professionnels. Ce nouvel outil permet une communication digitale fluidifiée avec ses salariés, et **supplante le courrier postal** jusqu'alors très utilisé.

Pour aller plus loin dans cette démarche de dématérialisation des documents, Synchrone a adopté en Juin 2018 le **bulletin de salaire numérique**, désormais disponible pour l'ensemble des salariés dans un coffre-fort en ligne. De plus, la société a mis en place la **signature électronique** pour certains documents sensibles tels que la Charte de Sécurité signée par l'ensemble des salariés depuis le mois de Mai 2018. Ces deux actions ont permis d'**éviter l'impression et l'envoi par courrier de près de 15 000 feuilles de papier** l'année passée.

2.4 Impression responsable et compensation carbone

Dans l'optique de renouveler son parc d'impression vieillissant, Synchrona a lancé au 1^{er} semestre 2018 un appel à concurrence auprès des grands acteurs du secteur.

Son choix s'est porté sur la société **Konica Minolta** et sa **solution d'imprimantes à badges**.

Suite à la signature d'un contrat quinquennal avec Konica Minolta, Synchrona a remplacé l'ensemble de son parc (7 appareils) par des imprimantes « à badge ». Par la fonction « Impression sécurisée à la demande » de Konica Minolta, les impressions inutiles sont éradiquées. Chaque tâche d'impression est dorénavant bloquée jusqu'à l'authentification par badge de son propriétaire sur le panneau de commande du système d'impression. Chaque document imprimé est récupéré par la bonne personne, il ne reste plus aucun document oublié sur les systèmes d'impression et le gaspillage papier est notablement réduit.

Au-delà de ce nouveau comportement écoresponsable, l'ensemble des imprimantes a été **paramétré dans une optique écologique** :

- ▶ Mise en veille automatique des appareils
- ▶ Mode « éco-scan »
- ▶ Impressions recto/verso et noir & blanc par défaut
- ▶ Regroupement des impressions et des copies
- ▶ Mode « suppression des pages blanches »

PROGRAMME DE COMPENSATION CARBONE

En choisissant Konica Minolta comme partenaire pour ses solutions d'impression, Synchrona a opté pour l'impression à neutralité carbone. Elle renforce ainsi sa démarche qui vise à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à lutter contre le réchauffement climatique.

Synchrona compense ainsi les 18 396 kg CO₂ générés par ses impressions au cours des 5 prochaines années (chiffre calculé par Konica Minolta), en apportant son soutien à un projet certifié de compensation carbone, en collaboration avec **Climate Partner**.

La société a choisi d'apporter son soutien à « Vader Piet », un projet de parc éolien sur l'île d'Aruba, dans les Caraïbes. En effet, les ressources énergétiques d'Aruba proviennent essentiellement de centrales thermiques, et nécessitent ainsi l'importation de combustibles fossiles. L'objectif de ce projet certifié « Gold Standard » (la norme la plus stricte du marché de la compensation carbone) est de satisfaire les besoins énergétiques de l'île en utilisant le vent comme source d'énergie durable, écologique et économique.

Ainsi, ce projet améliore la stabilité énergétique locale, la qualité de l'air, les moyens de subsistance des habitants, et promeut le développement de l'industrie des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le projet d'Aruba concerne 5 des 17 objectifs pour le Développement Durable fixés par les Nations Unies :

- ▶ Énergie propre et à un coût abordable
- ▶ Travail décent et croissance économique
- ▶ Industrie, Innovation et Infrastructure
- ▶ Santé et bien-être
- ▶ Respect de la vie terrestre

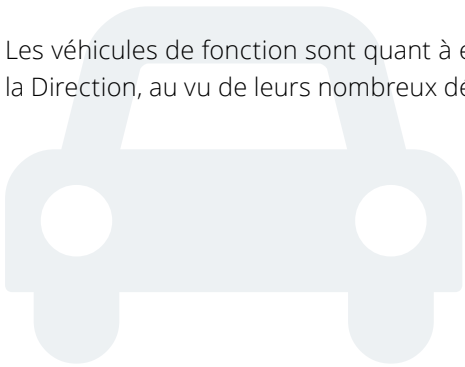


2.5 Gestion du parc auto

Segment	Modèles	Nombre
Véhicule de service	Citroën C1, Citroën C3, Renault Clio 4, Toyota Yaris Hybride, Seat Ibiza	27
Véhicule de fonction	Audi A3 et A6, Ford C-Max, Nissan Quashqai, Volvo XC60	6

Les véhicules de service sont utilisés par les commerciaux et consultants de Synchron. Il s'agit de véhicules trois portes avec des puissances fiscales entre 3 et 4 CV et une moyenne d'émission de 89 g de CO₂/km. Cet indicateur est révélateur de la prise en compte du critère environnemental dans le choix de ses véhicules par Synchron, en regard du seuil d'émissions moyen fixé par l'Europe aux constructeurs pour 2021, qui se situe à 95 g CO₂/km pour les véhicules particuliers.

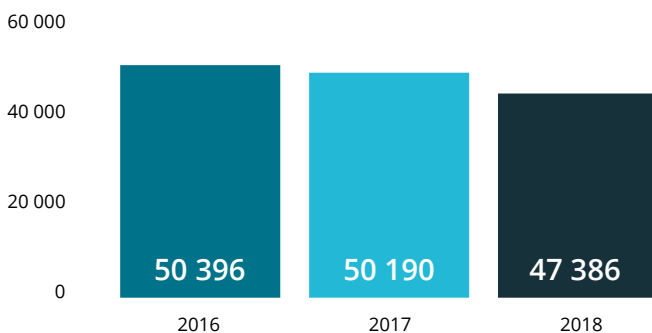
Les véhicules de fonction sont quant à eux utilisés par les membres de la Direction, au vu de leurs nombreux déplacements.



En 2018, le parc auto de Synchron est composé de **27 véhicules de service** (+ 8 par rapport à 2017, du fait de la croissance des effectifs commerciaux) ainsi que de **6 véhicules de fonction**, choisis sur la base d'un cahier des charges comprenant une partie relative aux émissions de carbone.

2.6 Consommation électrique

Relevé des consommations au sein du Siège Social en kWh



Les indicateurs fournis par EDF concernent le Siège Social de Synchron et indiquent une **légère baisse de la consommation électrique** en 2018, de l'ordre de **5,6 %**.



RESPONSABILITÉ
ÉCONOMIQUE

En adhérant au **Pacte Mondial des Nations Unies**, Synchrona a concrétisé son engagement dans le respect au quotidien des standards internationaux les plus exigeants en matière d'éthique, de transparence et de responsabilité économique. La société a ainsi pour ligne directrice d'agir en suivant une stratégie de long terme assurant sa pérennité et celle de ses parties prenantes.

Désireuse d'associer ses performances et son développement à ceux de son territoire, Synchrona s'attache à s'investir dans l'économie locale de ses régions d'implantation. Elle s'est engagée à promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial auprès de ses fournisseurs et à ne contracter qu'avec des sociétés se conformant aux réglementations nationales et internationales en vigueur.

3.1 Achats responsables

Disposant d'une **Charte des Achats Durables**, Synchrona sélectionne l'ensemble de ses fournisseurs sur des critères économiques, sociaux et environnementaux.

A titre d'exemple, en 2018, Synchrona a renouvelé son parc d'imprimantes et choisi son nouveau prestataire en incluant des critères environnementaux dans son cahier des charges. Elle a ainsi contracté avec **Konica Minolta**, qui intègre la politique RSE au cœur de sa stratégie d'entreprise, grâce à son programme **Eco Vision 2050**.

- ▶ **Cycle de vie écoresponsable** : Konica Minolta travaille sur la réduction de l'empreinte environnementale lors de chaque étape du cycle de vie de ses produits. Cette approche débute par la recherche et le développement de nouveaux produits et services. Elle se poursuit à travers tous les processus internes intégrant à la fois le fournisseur et le client final. Enfin elle s'achève par le recyclage des produits usagés.
- ▶ **Eco-Technologies** : la protection de l'environnement est l'un des axes prioritaires du Groupe Konica Minolta, qui développe de nombreuses fonctionnalités et technologies pour minimiser l'impact que l'utilisation de ses produits sur l'environnement.
- ▶ **Eco-fonctionnalités** : elles peuvent être paramétrées par défaut lors de l'installation des imprimantes.
- ▶ **Certificats et labels** : Blue Angel, Energy Star, BLI, RoHS, Global 100
- ▶ **Pack de compensation Carbone** : Konica Minolta propose à ses clients de compenser les émissions de CO₂ de leurs systèmes d'impression grâce à un soutien financier dans des projets d'énergies renouvelables.

Pour information, les principaux fournisseurs de Synchrone sont :



Nous pouvons remarquer que l'ensemble de ces fournisseurs ont une politique RSE connue et reconnue dans leur domaine d'activité. En effet, Synchrone choisit ses fournisseurs selon plusieurs critères, notamment leur politique RSE et leurs actions responsables.

3.2 Soutien à l'économie locale

Dans le cadre de ses actions « **bien-être au travail** » et **mécénat d'entreprise**, Synchrone s'attache à contribuer au **développement de l'économie locale** sur ses zones d'implantations.

CIRCUIT-COURT ET PRESTATAIRES LOCAUX

Afin de proposer un environnement de travail agréable aux salariés de son Siège Social, Synchrone propose un panier de fruits hebdomadaire et une machine à café en libre-service.



Les fruits sont commandés auprès de **Potager City**, qui livre des corbeilles uniquement de fruits de saison issus de l'agriculture locale (circuit-court) et majoritairement biologiques.

Une démarche identique est menée au sein de l'agence parisienne de la société, qui reçoit chaque semaine un panier de fruit proposé par les **Vergers de Gally**.

La machine à café a quant à elle été remplacée en cours d'année. Guidé par des critères d'économie locale, d'écologie et de satisfaction des utilisateurs, le choix du Service Achats s'est porté sur deux machines de la marque **Jura** et du café en grain. Commandé auprès de la **Brûlerie Richelme**, plus ancienne torréfaction d'Aix-en-Provence, il marque la fin des capsules polluantes, qui laissent place à un café local dont le marc est recyclé à destination des jardineries.





MÉCÉNAT CULTUREL

Au cœur de son engagement en tant qu'entreprise citoyenne, Synchrone s'inscrit pour la saison 2018/2019 en tant que Mécène du **Pavillon Noir**, centre chorégraphique national implanté à Aix-en-Provence et accueillant le Ballet Preljocaj.

Au-delà de son soutien au développement culturel et économique de sa région native, Synchrone propose aux salariés de son Siège Social de (re)découvrir la danse. Elle a ainsi invité les salariés et leur famille à une représentation de l'œuvre de danse contemporaine « Le Roi et l'Oiseau » d'Émilie Lalande, au mois de décembre.

3.3 Ethique des affaires

Disposant déjà d'une charte éthique diffusée et acceptée par l'ensemble des collaborateurs dès leur arrivée au sein de la société, Synchrone a mis en place en 2018 un **Pôle Risques et Conformité Clients**.

Au sein de la Direction des Opérations de Synchrone, ce pôle assure la gestion et le **suivi des normes qualité et sécurité** détenues par l'entreprise - **ISO 9001 :2015** et **ISO 27001 :2013** - ainsi que la conformité de ses activités au regard du Règlement Général sur la Protection des Données.

La mise en œuvre de ce pôle vient renforcer la politique de transparence, de confidentialité et de respect de la concurrence qui guide Synchrone depuis sa création dans ses relations commerciales.



La Responsabilité Sociale et Environnementale fait aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de Synchrone.

S'engager dans une démarche RSE se traduit ainsi pour Synchrone par l'adaptation de ses pratiques managériales et environnementales aux enjeux actuels. Cela représente aussi pour elle une opportunité de concevoir et déployer des actions qui lui permettent de maîtriser ses coûts, de mieux satisfaire ses clients, d'innover, d'offrir à ses collaborateurs une nouvelle dynamique de travail, et enfin d'améliorer son image auprès de ses parties prenantes.

Les résultats précédemment communiqués confirment que la politique RSE de Synchrone est ancrée dans sa gestion, en plein essor et toujours en développement. La progression de ces résultats démontre l'efficacité de ses actions responsables avec l'ensemble de ses parties prenantes sur les dimensions sociales et environnementales.




KEEP IN TOUCH

synchrone.fr



Synchrone
115, rue Réaumur - 75002 Paris

 Ce document a été optimisé pour un usage numérique. **N'imprimez que si nécessaire.**